

## I - INTRODUCTION

1- Le budget de l'exercice 2005 se situait dans une conjoncture internationale et dans un courant d'activité au sein de la Principauté plus favorables qu'en 2004, laissant espérer une hausse marquée des recettes. Ce constat avait amené le Gouvernement à se fixer, en matière de dépenses, quatre lignes directrices pour l'exercice :

- Accroître l'effort de rigueur dans la gestion des finances publiques, afin d'affecter les recettes supplémentaires au développement du pays,
- Mettre à profit de manière optimale l'insertion internationale de la Principauté de Monaco, entrée au Conseil de l'Europe le 5 octobre 2004,
- Préparer la Principauté à un développement économique accru par une politique d'équipement destinée à moderniser les infrastructures et par la recherche d'activités nouvelles et diversifiées,
- Maintenir une politique sanitaire et sociale très avancée, par des prestations élevées mais aussi par la construction de logements devant satisfaire la demande locale et par des créations et rénovations importantes des infrastructures de santé et de gérontologie.

2- Traduites en termes financiers, ces orientations conduisaient à présenter le Budget 2005 au vote du Conseil National (Loi n° 1.292 du 29 décembre 2004, publiée au Journal de Monaco du 31 décembre 2004) avec un montant de recettes de 627.865.700 € pour un montant de dépenses de 745.360.900 €, générant un déficit de 117.495.200 €.

Cet excédent de dépenses est financé par les réserves de l'Etat. En effet, les excédents budgétaires des années antérieures ont permis de constituer un patrimoine retracé dans le Fonds de Réserve Constitutionnel. Les actifs financiers de ce fonds ont eu en 2005 un rendement supérieur au déficit.

Plus précisément, les évolutions suivantes, par rapport à l'exercice 2004, avaient conduit à ce budget :

- une forte hausse des recettes: + 6,4 % ;
- des dépenses de fonctionnement en hausse de 5,4 % ;
- des crédits d'interventions publiques en augmentation de 5,5 % ;
- et des dépenses d'équipement en forte augmentation de 15 %.

Dans le courant de l'année 2005, le Gouvernement a présenté une rectification de ces montants au vote du Conseil National (Loi n° 1.305 du 10 novembre 2005, publiée au Journal de Monaco du 11 novembre 2005). Le budget rectifié a enregistré une nouvelle hausse des prévisions de recettes à 679.671.500 € et a porté le montant maximal de dépenses autorisé à 792.863.800 € avec un accroissement très marqué des dépenses d'investissement.

Ces modifications ont conduit à un nouveau déficit prévisionnel de 113.192.300 €, légèrement en baisse.

	Primitif 2005	Rectificatif 2005	Résultat 2005
<b>Recettes</b>	627 865 700 €	679 671 500 €	687 582 068,84 €
<b>Dépenses</b>			
Dépenses de souveraineté	26 537 000 €	27 353 000 €	26 518 112,26 €
Assemblée et Corps Constitués	3 449 600 €	3 665 600 €	3 362 378,01 €
Moyens des services	191 629 300 €	192 186 500 €	183 260 796,06 €
Dépenses communes	107 271 900 €	107 533 900 €	102 991 245,69 €
Services Publics	18 932 600 €	19 693 600 €	17 642 568,44 €
Interventions Publiques	155 987 700 €	162 857 600 €	156 679 676,85 €
<b>Total Dépenses Ordinaires</b>	503 808 100 €	513 290 200 €	490 454 777,31 €
Équipement et Investissement	241 552 800 €	279 573 600 €	243 072 924,21 €
<b>Total des Dépenses</b>	745 360 900 €	792 863 800 €	733 527 701,52 €
<b>Excédent de Dépenses</b>	117 495 200 €	113 192 300 €	45 945 632,68 €

La confrontation de ces prévisions rectifiées à l'exécution du budget 2005, qui va être développée ci-après, démontre une légère sous-estimation du montant des recettes, qui ont été clôturées à 687.582.069 €, alors que la consommation des crédits s'est limitée à 733.527.702 €. Bien que répartie sur toutes les sections de dépenses, cette sous consommation est, comme à l'accoutumée, plus importante sur les crédits d'équipement et d'investissements qui n'ont pu être utilisés qu'à 86,9 % .

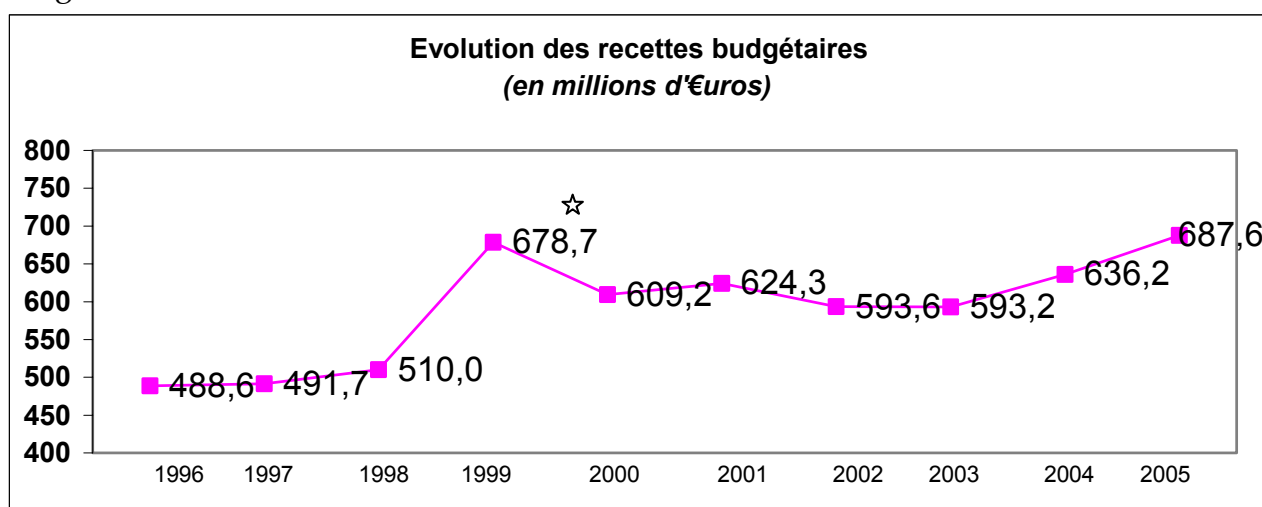
## II - EXECUTION DU BUDGET 2005

### 1 - Les recettes

#### a) Introduction

Les recettes anticipées ont été rectifiées à la hausse en cours d'année. Cette augmentation s'est révélée justifiée dans la mesure où les recettes enregistrées à la clôture de l'exercice 2005 affichent un taux d'exécution de 101,2 % par rapport au budget rectifié. Les encaissements 2005, qui s'élèvent à 687.582.068,84 €, sont en hausse de 8,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Le graphique présenté ci-après retrace l'évolution des recettes budgétaires totales des dix dernières années :



\* avec cession partielle du capital de Monaco Telecom.

Après quatre années d'augmentations successives de 1996 à 1999, le recul de 10,2 % enregistré en 2000 et une légère reprise en 2001 (+ 2,5 %), les recettes ont baissé à nouveau en 2002 de 4,9 % ; puis se sont stabilisées en 2003, pour repartir en forte hausse en 2004 (+ 7,2 %), et 2005 (+ 8,1%).

#### b) Examen des différentes sources de recettes

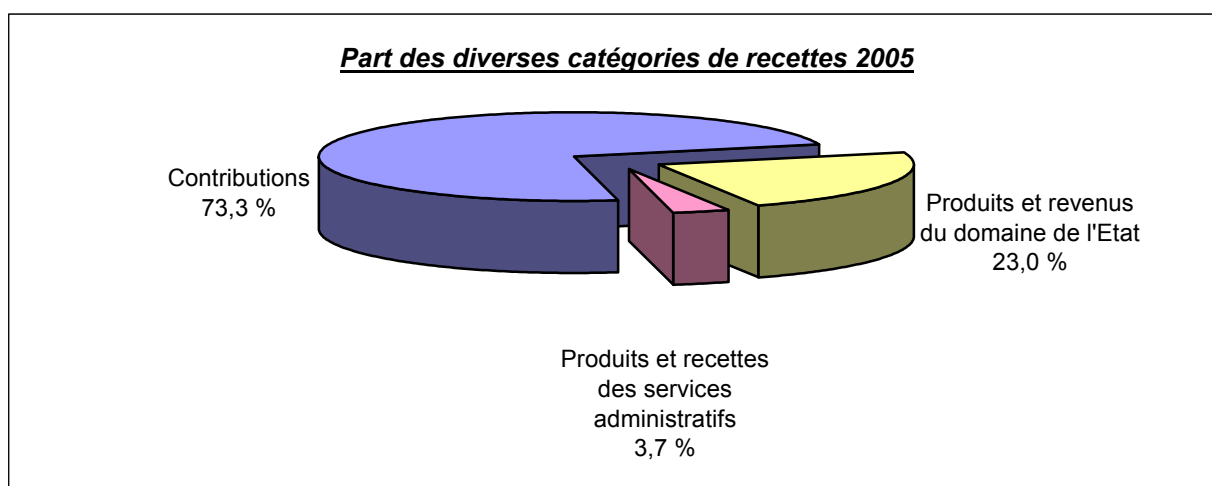
Les encaissements des trois grands chapitres (les produits et revenus du domaine de l'Etat, les produits et recettes des services administratifs et les contributions) qui composent les recettes de l'Etat, sont en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Tout d'abord, les revenus du domaine de l'Etat (immobilier locatif, parkings publics, monopoles exploités et concédés par l'Etat, domaine financier) ont été arrêtés à 157,8 M€, contre 152,4 M€ en 2004, soit une hausse de 3,6 %. Ces encaissements affichent un taux d'exécution de 99 % par rapport aux prévisions rectificatives.

En outre, les recettes des services administratifs augmentent de 15,8% par rapport aux résultats de l'exercice 2004. Arrêtées à 25,7 M€, elles ont dépassé de près d'1 M€ les prévisions budgétaires, pourtant rectifiées à la hausse.

Enfin, les contributions, composées essentiellement des encaissements de T.V.A., représentent 73,3 % des recettes totales de l'Etat et s'élèvent à 504 M€, en hausse de 9,2 % par rapport à l'exercice précédent. Les prévisions ont été judicieusement rectifiées à la hausse, ramenant le taux d'exécution à 101,7 %.

La représentation suivante permet de visualiser la part de chaque source de recettes dans le budget de l'Etat.



### 1 - Produits et revenus du domaine de l'Etat

Les recettes de ce chapitre s'élèvent à 157,8 M€, en augmentation de 3,6% par rapport à 2004. Elles représentent 23 % de la recette globale, soit près du quart, en recul d'un point par rapport à l'année dernière (24 %).

Après deux années successives de croissance en 2001 et 2002 et une année de baisse de 5,8 % en 2003, les revenus du « domaine immobilier » étaient repartis à la hausse en 2004. Toutefois, ces recettes connaissent à nouveau une légère baisse en 2005 (- 1,2 %).

Les recettes des monopoles sont en hausse de 10,4 % en raison de l'augmentation conjointe des « monopoles exploités » (+ 15,9 %) et des « monopoles concédés » (+ 6,1 %). Réévaluées à la hausse au budget rectificatif, les prévisions sont conformes aux réalisations.

Cette évolution s'explique notamment par la hausse des revenus issus de la redevance de la S.B.M., par l'inscription, au budget général, d'une recette correspondant à l'opération comptable de régularisation annuelle du solde créditeur du compte hors budget général (Compte Spécial du Trésor) relatif au monopole concédé de la Société Monégasque des Eaux, ainsi que par celle des recettes provenant de la Régie des Tabacs, des Postes et Télégraphes et des « publications officielles ».

Quant au « domaine financier », il enregistre une baisse de 5,8 % par rapport à l'exercice précédent expliquée essentiellement par l'enregistrement en 2004 de l'opération de cession par le groupe Vivendi Universal de ses actions détenues dans Monaco Telecom, qui ont généré pour l'Etat un encaissement de près de 8 M€. Cette baisse est cependant relativisée par, d'une part, la hausse des revenus des valeurs mobilières (+ 33,9 %) due aux actions de Monaco Telecom et, d'autre part, les émissions de monnaies (expliquées par le bénéfice réalisé lors de la démonétisation des pièces de monnaies monégasques en franc).

## 2 - Produits et recettes des services administratifs

Arrêtés à 25.735.225,32 €, les produits et recettes des services administratifs connaissent une hausse significative comparativement aux encaissements de l'exercice précédent (+ 15,8 %).

Cette évolution est due essentiellement à :

- la hausse des recettes des Ports due à l'augmentation des revenus provenant des droits de stationnement et des droits divers, la fréquentation des ports s'intensifiant ;

- l'augmentation de la rubrique des recettes diverses, expliquée surtout par la vente par Monaco Telecom des actions Eutelsat ;

- la croissance des trop-perçus sur subventions, qui enregistrent en 2005, d'une part, des écritures de régularisation assurant la contrepartie des dépenses d'investissement de l'Automobile Club de Monaco pour le Grand Prix de Formule 1 ainsi que des déficits des manifestations annexes (Rallye Automobile), et, d'autre part, le remboursement de trop-perçus par le Comité Olympique Monégasque et le Festival International des Arts.

Toutefois, certains encaissements de ce chapitre suivent une évolution différente. En effet, les recettes du Musée des Timbres et des Monnaies affichent une diminution de 90,2 % par rapport à l'exercice 2004 qui avait enregistré la commercialisation par correspondance de coffrets monétaires. De même, les revenus provenant de l'Administration des Domaines sont en baisse de 63 % par rapport à l'exercice précédent, au cours duquel une recette exceptionnelle avait été comptabilisée.

## 3 - Contributions

Atteignant plus de 504 M€, le niveau des contributions enregistré en 2005 affiche une nette progression par rapport à celui de l'exercice 2004 (462 M€), soit + 9,2 %. Cette évolution favorable avait été anticipée lors de l'élaboration du budget rectificatif, permettant d'obtenir un taux d'exécution de 101,7 %.

Les contributions sont constituées à 71,5 % par la perception de la T.V.A. (360,7 M€, + 12,9 %), qui est liée au chiffre d'affaires réalisé par les entreprises.

Or, le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de la Principauté affiche une hausse de 13,8 % (10,91 milliards contre 9,59 milliards en 2004, soit + 1,32 milliards d'euros). Cette hausse est significative en comparaison de celle de 4 % enregistrée en 2004.

Conformément à la tendance observée au cours de l'année écoulée, la hausse du chiffre d'affaires profite davantage au flux avec le marché français, en progression de 14,56 %, correspondant à 266 M€, qu'aux marchés export et intracommunautaire (hors France) qui affichent une augmentation limitée à 0,67 %, soit + 10 M€.

#### Répartition du Chiffre d'Affaires encaissé par secteur d'activité

	2004	2005	évolution 2005/2004 en %	répartition 2005 en %
<b>Commerce de gros</b>	2 878 513 823 €	3 226 335 501 €	12,08%	29,58%
<b>Banques &amp; autres Fin.</b>	1 348 393 059 €	1 678 109 452 €	24,45%	15,38%
<b>Commerce de détail</b>	854 959 122 €	946 365 589 €	10,69%	8,68%
<b>Aux. du Comm et de l'Indus</b>	828 735 334 €	1 016 285 969 €	22,63%	9,32%
<b>Industrie</b>	820 538 299 €	875 919 147 €	6,75%	8,03%
<b>Intermédiaires</b>	492 499 816 €	531 804 947 €	7,98%	4,88%
<b>Travaux Publics</b>	446 560 151 €	567 878 637 €	27,17%	5,21%
<b>Spectacle et audiovisuel</b>	423 728 716 €	424 510 766 €	0,18%	3,89%
<b>Immobilier</b>	368 588 337 €	431 842 793 €	17,16%	3,96%
<b>Hôtellerie</b>	335 143 673 €	356 913 168 €	6,50%	3,27%
<b>Postes et Télécom</b>	312 412 798 €	344 124 327 €	10,15%	3,15%
<b>Transports</b>	287 242 203 €	308 229 673 €	7,31%	2,83%
<b>Divers</b>	147 310 597 €	156 103 692 €	5,97%	1,43%
<b>Electricité et Gaz</b>	42 953 354 €	43 761 083 €	1,88%	0,40%
	<b>9 587 579 282 €</b>	<b>10 908 184 744 €</b>	<b>13,77%</b>	<b>100,00%</b>

L'évolution de l'ensemble des secteurs d'activité est positive. Les quatre secteurs les plus importants, Commerce de Gros (+ 12 %), Banques et Activités Financières (+ 24,5 %), Auxiliaires du Commerce (+ 22,6 %), et Travaux Publics (+ 27,2 %) enregistrent chacun une progression de leur volume d'activité supérieure à 100 M€.

Les autres domaines d'activité affichent également une augmentation de leur chiffre d'affaires. Le secteur Commerce de détail connaît une hausse de 10,7 %. En ce qui concerne l'Immobilier, son chiffre d'affaires progresse de 17,2 %. Les Industries et les Intermédiaires connaissent également une augmentation respectivement de 6,8 % et de 8 %. Enfin, le chiffre d'affaires des Postes et Télécommunications croît de 10,2 % (toutefois, seule la part du chiffre d'affaires non soumis à la T.V.A. augmente), celui de l'Hôtellerie de 6,5 % et celui des Transports de 7,3 %.

Il est également intéressant d'observer l'évolution de la répartition des différentes sources de revenus de l'Etat.

La taxation des transactions commerciales (T.V.A.) constitue toujours, et de loin, la principale ressource de l'Etat monégasque. Elle en représente 52,5 % pour cet exercice (contre 50,2 % l'an dernier). Outre l'évolution de l'activité exposée ci-dessus, il convient de tenir compte des recettes de T.V.A. reversées par la France en raison de l'existence d'accords signés en 1963 instaurant un compte de partage.

Aucun changement n'est à noter dans le classement par montant des postes de recettes par rapport à l'année 2004.

En revanche, des évolutions à la marge des parts relatives des différents types de recettes sont constatées. On note une augmentation des contributions sur transactions commerciales, entraînant un recul plus ou moins net de tous les autres chapitres ; exception faite des revenus des monopoles exploités par l'Etat.

CATEGORIES DE RECETTES	2 001	2 002	2 003	2004	2005
Contributions sur transactions commerciales	46,6%	50,3%	49,0%	50,2%	52,5%
Contributions sur transactions juridiques	8,0%	9,4%	10,2%	10,6%	9,3%
Domaine immobilier	9,2%	10,8%	10,1%	9,7%	8,8%
Impôts sur les bénéfices commerciaux	14,0%	8,5%	7,6%	7,5%	7,5%
Revenus des monopoles concédés par l'Etat	7,0%	6,7%	7,4%	6,3%	6,2%
Revenus des monopoles exploités par l'Etat	5,3%	5,6%	5,4%	4,8%	5,2%
Droits de douane	5,0%	4,0%	4,3%	4,1%	3,9%
Autres recettes	3,1%	3,2%	4,4%	3,7%	3,8%
Domaine financier	1,8%	1,5%	1,5%	3,2%	2,8%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

## 2 - Les dépenses

### a) Introduction

Arrêtées définitivement à l'issue de la période complémentaire de trois mois, soit au 31 mars 2006, les dépenses de l'Etat au titre de l'exercice 2005 se sont élevées à 733.527.701,52 €, contre 694.840.031,74 € pour l'exercice 2004, soit une progression de 5,6 %.

Les dépenses affichent une sous-consommation de 1,6 % par rapport aux prévisions primitives, et de 7,5 % par rapport aux estimations rectificatives.

Le déficit se chiffre à 45.945.633 € et est donc largement inférieur à celui constaté à l'issue de l'exercice 2004 (58.657.084 €, soit - 21,7 %).

L'évolution des dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

	2004	2005	2005 / 2004
Dépenses de fonctionnement	314 201 872 €	333 775 100 €	6,23%
Dépenses d'interventions publiques	152 985 317 €	156 679 677 €	2,41%
<b>TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES (1)</b>	<b>467 187 189 €</b>	<b>490 454 777 €</b>	<b>4,98%</b>
Dépenses d'équipement	188 290 548 €	189 234 500 €	0,50%
Dépenses d'investissements	39 362 295 €	53 838 425 €	36,78%
<b>TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES (2)</b>	<b>227 652 843 €</b>	<b>243 072 925 €</b>	<b>6,77%</b>
<b>TOTAL GENERAL (1 + 2)</b>	<b>694 840 032 €</b>	<b>733 527 702 €</b>	<b>5,57%</b>

Deux tendances majeures peuvent ainsi être observées :

✓ un taux de croissance des dépenses ordinaires de 5 %, dû essentiellement à la majoration des dépenses de fonctionnement, les dépenses d'interventions publiques affichant une hausse plus modérée ;

✓ une augmentation des dépenses d'équipement et d'investissements de 6,8 % principalement expliquée par les acquisitions d'immeubles, le montant des dépenses d'équipement demeurant relativement stable.

Ainsi, la part des dépenses ordinaires passe de 67,2 % en 2004 à 66,9 % en 2005. Les opérations d'équipement et d'investissements représentent quant à elles 33,1 % du total des dépenses, contre 32,8% en 2004 ; elles absorbent 35,4 % des recettes de l'exercice.



Au total, l'ensemble des dépenses représentent 106,7 % des recettes de 2005, générant ainsi un déficit de 45,95 M€.

## b) Examen des dépenses selon leur nature

### 1 - Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires, qui s'élèvent à 490.454.777 €, enregistrent une progression de 5 % par rapport à l'exercice précédent (467.187.189 €).

Cette croissance est la conséquence de la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 19,6 M€, soit + 6,2 %), parallèlement à l'augmentation plus modérée des dépenses d'interventions publiques (+ 3,7 M€, soit + 2,4 %).

#### 1.1- Dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses de fonctionnement reflète l'organisation administrative de l'Etat.

Les charges de personnel (198 M€), en hausse de 4,2 %, expliquent à elles seules la quasi totalité de l'évolution des dépenses de fonctionnement, puisqu'elles en représentent 59,3 %. Elles retracent, outre les majorations de traitements, un accroissement des effectifs de près de 60 personnes.

Les services de l'Etat comptent 3.343 agents et fonctionnaires, tandis que l'effectif des services communaux s'élève à 577 et celui des établissements publics à 1.775. La population salariée du secteur privé compte, quant à elle, 40.300 personnes pour environ 32.000 résidents.

Les dépenses relevant du fonctionnement courant, de l'entretien et de la gestion du mobilier et des bâtiments du domaine public et privé de l'Etat, ainsi que des frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés, sont globalement en hausse de 9,6 M€, soit 8,6 %. Cette évolution s'explique notamment par une augmentation des dépenses relatives au domaine immobilier (+ 711 K€), à des travaux importants réalisés sur les passages publics (+ 561 K€), à l'entretien de la voirie (+ 330 K€). On note également une hausse des dépenses destinées à l'entretien de la pelouse du Stade Louis II (+ 589 K€), aux frais de publicité de la Direction du Tourisme et des Congrès (+ 693 K€), ainsi que l'augmentation de 798 K€ des coûts relatifs aux réparations civiles (c'est-à-dire les sommes versées à titre de règlement à l'amiable et les condamnations judiciairement prononcées contre l'Etat). En revanche, les dépenses d'assainissement, de fourniture de l'éclairage et de l'eau, et des transports en commun, qui sont des services publics concédés par l'Etat à des exploitants privés, sont relativement stables (- 0,7 %) en raison du paiement reporté sur l'exercice 2006 d'une partie des frais de nettoyage de la ville.

Quant aux frais financiers, ils augmentent de 800 K€ du fait des avances de trésorerie plus importantes prélevées sur le Fonds de Réserve Constitutionnel et rémunérées au taux EONIA.

## 1.2- Dépenses d'interventions publiques

Ces dépenses sont importantes et se divisent en deux catégories :

✓ dépenses liées à des prestations en faveur de bénéficiaires finaux de la politique publique de l'Etat (santé, éducation, coopération) ;

✓ subventions à des entités, le plus souvent établissements publics ou associations, contribuant de par leur objet à renforcer les politiques publiques promues par le Gouvernement monégasque.

A noter parallèlement que, dans la mesure où la Constitution prévoit que le territoire de la Principauté est aussi une commune unique, les services communaux se voient confier des missions traditionnelles : gestion de l'Etat Civil, de l'affichage, de prestations de proximité notamment vers la petite enfance ou les personnes âgées.

Les dépenses de la Commune, qui ne sont pas couvertes par ses recettes propres, font l'objet d'une subvention d'équilibre versée par l'Etat. En 2005, la subvention versée au budget communal s'élève à 28,6 M€, soit une hausse de 5,1 % par rapport à l'exercice précédent. Les raisons de cette hausse tiennent principalement à l'augmentation des dépenses ordinaires dues aux frais de personnel (+ 5,6 %) et de gestion (+ 5,6 %) des services administratifs.

Globalement, les dépenses d'interventions publiques, qui s'élèvent à 156,7 M€, affichent une hausse modérée de 2,4 %, soit 3,7 M€ de dépenses supplémentaires.

Les interventions publiques concernent divers domaines :

- le domaine social, qui connaît une hausse de 6 % et s'élève à 38,5 M€. On peut noter dans ce secteur la place prépondérante de l'établissement public « Centre Hospitalier Princesse Grâce » qui bénéficie de 11,8 M€ de subvention.

La hausse des aides octroyées par l'Etat dans le domaine social et humanitaire incombe principalement :

- à l'Office de Protection Sociale (+ 12,4 %) en raison notamment de l'augmentation des dépenses d'allocations versées aux handicapés ;
- à la Croix-Rouge monégasque (+ 4,2 %);
- à l'AMAPEI (+ 37,1 %) en raison de crédits destinés à la création d'un second CAPS ;
- aux bourses d'études (+ 11,3 %) en raison de la réévaluation des barèmes et de la progression du nombre de boursiers ;
- et surtout à l'aide nationale au logement des personnes monégasques (+ 20 %), le nombre de dossiers étant en hausse.

- le domaine éducatif et culturel, qui recense entre autres trois établissements publics percevant globalement en 2005 une aide de 2,03 M€ (+ 9,1 %) :

- le Musée National, dont l'aide perçue de l'Etat augmente de 31,5 % en raison d'une part, d'une hausse des frais de personnel, et d'autre part, de la baisse des recettes provenant notamment des droits d'entrées ;

- le Centre Scientifique de Monaco, spécialisé dans les recherches sur le milieu marin, lui reçoit une aide quasiment inchangée par rapport à celle de l'année précédente ;

- la Fondation Prince Pierre dont la subvention est en hausse de 24,4 %, en raison notamment du renouvellement de la formule du Prix International d'Art Contemporain.

En revanche, les interventions en faveur des associations culturelles sur lesquelles s'appuie aussi l'Etat pour mettre en œuvre sa politique demeurent relativement stables (+ 0,7 %). On y trouve trois entités majeures, présentes à Monaco depuis de nombreuses années :

- l'Orchestre Philharmonique de Monaco qui bénéficie d'une contribution de 7,4 M€, en hausse de 4,2 % ;

- la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo, dont l'aide a été fixée à 4,8 M€ (+ 5,8 %) ;

- et l'Opéra de Monte-Carlo, qui bénéficie d'une subvention de 800.000 €. Cette subvention correspond, comme les années précédentes, à la somme destinée à couvrir le surcoût d'une saison hors les murs (soit 450.000 €, montant stable). Elle a également permis la réalisation d'une production lyrique exceptionnelle à l'occasion de la réouverture de la Salle Garnier qui coïncidait avec la célébration de la Fête Nationale, le 19 novembre 2005.

- le soutien à l'industrie, au commerce et au tourisme, qui est globalement en forte baisse de 45 %, à 6,2 M€. Une participation de l'Etat est accordée à des commerçants et restaurateurs à l'occasion d'opérations d'animation de la ville ou dans le cadre du développement des entreprises locales (bonifications de prêts par exemple). Le secteur industriel (pharmacie, moulages des plastiques...) bénéficie d'un système de prime qui vient compenser en partie le coût de location élevé des surfaces industrielles de la Principauté.

Cette forte diminution s'explique principalement par la baisse de 73 % des dépenses « d'intervention économique » en raison du versement en 2004 de 5 M€ destinés à la Société d'Aide à la Création et au Développement d'Entreprises pour le financement de projets innovants en Principauté.

- les interventions dans le domaine international, en hausse de 7,3 % en raison de l'augmentation des crédits destinés aux aides humanitaires d'urgence (+ 92 %), aux cotisations aux organisations internationales (+ 13,7 %), ainsi qu'à la politique de coopération humanitaire internationale (+ 16,2 %).

- les interventions dans le domaine sportif, qui affichent une dépense totale de 5,4 M€ contre 4,3 M€ en 2004, soit une hausse de 25,2 % expliquée par l'augmentation de 87,3 % des aides accordées au Comité Olympique (essentiellement en raison des Jeux des Petits Etats d'Europe à Andorre et de la préparation des « 12èmes Jeux des Petits Etats d'Europe Monaco 2007 »), et de 24,2 % au sport scolaire.

- l'organisation de conférences, séminaires et autres manifestations culturelles ou sportives, pour un montant de 36 M€ contre 33 M€ en 2004 (+ 10,2 %), qui contribuent à la fois à l'économie de la Principauté et à son rayonnement international. Cette augmentation est essentiellement liée à la hausse des crédits consacrés aux manifestations nationales (+ 5,2 M€) dans le cadre des cérémonies des funérailles de S.A.S. le Prince Rainier III et d'avènement de S.A.S. le Prince Albert II. En revanche, on constate une baisse de 2,6 M€ de la subvention accordée à l'Automobile Club de Monaco pour l'organisation des épreuves sportives automobiles (Grand Prix de Formule 1, Rallye de Monte-Carlo, etc...), et une diminution de 0,5 M€ de la contribution versée pour l'exploitation du Grimaldi Forum SAM.

## 2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements, qui se sont élevées à 243 M€, ont représenté, en 2005 comme en 2004, 33 % des dépenses totales de l'Etat.

Ces dépenses se répartissent en :

✓ des acquisitions immobilières, à hauteur de 54 M€, soit une hausse de 37 % par rapport à l'exercice précédent. Elles concernent le solde de l'acquisition de l'immeuble Le Puccini (cédé par la C.A.R.) situé au Boulevard d'Italie (15,5 M€), l'achat du terrain 5/7 avenue du Port (32,3 M€), ainsi que, dans une moindre mesure, l'achat d'un fonds de commerce au Boulevard des Moulins (1,5 M€).

✓ des travaux et matériels d'équipement (189,2 M€). Ce montant représente, comme en 2004, un niveau jamais atteint auparavant.

Ils concernent notamment quatre grands chantiers de construction de logements domaniaux (en maîtrise d'ouvrage déléguée) destinés aux personnes monégasques :

- la « Zone A » qui permettra la création de 199 logements domaniaux ainsi que d'une crèche et d'une garderie affectées à la Croix Rouge Monégasque. Les crédits relatifs à cette opération se sont élevés à 17 M€ ;

- l'îlot « Aureglia-Grimaldi » (14,1 M€ de dépenses en 2005) concernant 180 logements domaniaux, 300 places de parking, et une surface destinée à des commerces ;

- l'opération « Industria Minerve » à hauteur de 23,9 M€ de travaux en 2005. Elle permettra la construction de 130 logements sociaux et de 300 places de parkings;

- l'îlot « Casteleretto » qui comprend la construction de 90 logements domaniaux et 140 places de parking et dont la dépense s'élève en 2005 à 7,9 M€.

S'ajoutent également 7,8 M€ pour l'opération Boulevard Rainier III, qui permettra la construction de 33 logements, 60 places de parkings et 900 m<sup>2</sup> de surface de commerces et de bureaux, ainsi que 2,6 M€ pour l'opération 21-25 rue de La Turbie, qui concerne 20 logements et 914 m<sup>2</sup> de commerces.

Les autres dépenses significatives portent sur :

- l'abondement du compte destiné à financer les investissements liés à la digue d'avant port (30 M€) ;

- les travaux de voiries et réseaux se déroulant sur les délaissés S.N.C.F. du Vallon Sainte Devote à la frontière de Cap d'Ail (21,7 M€, soit + 52,9 %) ;

- les travaux de l'U.L.M.S., de la Centrale d'Energie du C.H.P.G. (19 M€) et de mise à niveau des services du C.H.P.G. (6,7 M€, soit + 31,6 %) ;

- le solde de la construction du Parking d'Ostende (7,5 M€) ;

- la poursuite des travaux d'extension du Quai Albert 1er (4 M€) ;

- l'U.I.R.U.I. (usine d'incinération) pour 2,6 M€.

### III - RESULTATS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les opérations des Comptes Spéciaux du Trésor se sont soldées, pour l'exercice 2005, par un excédent de dépenses qui s'est élevé à 416.884,31 €. Cet excédent résulte d'un montant total de recettes de 11.885.361,77 € et de dépenses de 12.302.246,08 €.

Ainsi, après avoir diminué l'année précédente, le solde débiteur global des Comptes Spéciaux du Trésor augmente, atteignant 16.422.553,52 € à fin 2005.

#### ✓ Les dépenses

Le niveau élevé des dépenses est dû principalement :

\* à la comptabilisation définitive en recettes de l'Etat de la démonétisation des pièces en franc monégasques (C.S.T. 8000). Cette dépense est donc destinée à apurer le C.S.T. et se retrouve au chapitre des recettes du domaine financier.

\* aux dépenses relatives au développement des approvisionnements en eau (C.S.T. 8125). De la même manière cette dépense apure le C.S.T. et se retrouve au chapitre des recettes des monopoles exploités par l'Etat.

\* aux travaux du Grimaldi Forum (C.S.T. 8431). Ce C.S.T. retrace les travaux pour lesquels l'Etat est engagé dans des procédures contentieuses. En 2005, la principale dépense a concerné la restructuration du système de sécurité incendie.

#### ✓ Les recettes

Certaines recettes sont en hausse notable par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit essentiellement :

\* des recettes provenant de Inmarsat (C.S.T. 8103) qui s'élèvent à 755 K€ en 2005 alors qu'aucune recette n'avait été comptabilisée l'exercice précédent (ce C.S.T. enregistre la vente par Monaco Telecom des actions Inmarsat, classées en « biens de retour ») ;

\* les recettes issues de l'avitaillement en carburant des hélicoptères par l'héliport (C.S.T. 8180) pour 872 K€ contre 547 K€ en 2004.

On note également la création du C.S.T. 8432 (qui enregistre 850 K€ de recettes en 2005) relatif aux travaux de la Villa Speranza, réalisés grâce à un don de la Croix Rouge Monégasque. Il s'agit d'une structure d'accueil pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

#### IV - CONCLUSION

Avec des recettes de 687.582.068,84 € et des dépenses de 733.527.701,52 €, l'analyse des comptes de l'Etat fait apparaître en 2005 un déficit de 45.945.632,68 €. Conformément à la loi, ce déficit sera, après clôture définitive des comptes, financé par les réserves de l'Etat. Il s'agit de la quatrième année consécutive clôturée en déficit (23,2 M€ de déficit en 2002, 17,7 M€ en 2003, et 58,7 M€ en 2004), nécessitant ainsi un prélèvement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel, dont la valorisation annuelle de la part mobilière couvre le montant du déficit constaté.